

LE COSMOPOLITISME COMME « PERSPECTIVE », DE KANT À BECK

Quentin Landenne

Il est assez bien admis dans la communauté scientifique que la grande majorité des usages contemporains de la notion de « cosmopolitisme » trouvent dans la pensée d'Emmanuel Kant sinon le noyau philosophique, du moins certaines prémisses conceptuelles de leurs développements théoriques, quand bien même on en tirerait des conséquences contraires à celles soutenues par le maître de Königsberg. Plus rarement toutefois, on s'arrête sur le fait que Kant a pensé les effets de son idée cosmopolitique à travers le concept de « perspective » ou de « point de vue » (*Absicht*), comme on peut le lire dans le titre même du célèbre opuscule de 1784 : *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique (in weltbürgerlicher Absicht)*¹. Ce syntagme conceptuel (« perspective cosmopolitique ») recouvre non seulement un idéal juridico-moral et un horizon éthico-politique pour l'humanité, mais aussi un angle d'appréhension, un point de vue épistémologique sur l'histoire humaine et les relations sociales à l'échelle mondiale. Avec le concept d'*Absicht*, la « perspective » cosmopolitique opère donc comme un point de vue théorique qui est en même temps une finalité pratique, ou comme une finalité qui est en même temps un point de vue.

Or, depuis quelques années, la valeur heuristique de la perspective cosmopolitique s'est affirmée de plus en plus dans les sciences sociales, principalement en sociologie et en théorie politique, comme un nouveau

1. Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in : *Œuvres philosophiques*, II, Paris, Gallimard/Pléiade, 1985 (trad. Luc Ferry).

paradigme voué à remplacer le paradigme national et stato-centré de la sociologie classique. De nombreuses études font ainsi mention d'un présumé « tournant cosmopolitique », décrivant un véritable renversement de point de vue, une révolution paradigmatique. Dans la sociologie contemporaine, Ulrich Beck est l'un des auteurs les plus emblématiques de ce tournant paradigmatique qui entend dépasser le « nationalisme méthodologique » en s'élevant à l'« optique cosmopolitique » (*kosmopolitische Blick*) et au « cosmopolitisme méthodologique », plus appropriés pour appréhender ce qui est perçu comme la « cosmopolitisation de la réalité ». Le sociologue allemand semble ainsi rejoindre le philosophe prussien dans l'une de ses intuitions théoriques fondamentales concernant le cosmopolitisme : celle consistant à le concevoir non seulement comme un idéal pour le monde, mais aussi comme une perspective, un angle de vue ou une manière de juger ce monde.

L'objectif de cet article est de confronter les usages philosophiques et sociologiques du concept de « perspective cosmopolitique » en s'interrogeant non seulement sur la signification exacte et la logique perspectiviste de ce concept chez Kant et chez Beck, mais aussi sur les effets de ses implications normatives sur les analyses que cette perspective rend possibles.

La « perspective cosmopolitique » chez Kant : de la finalité au point de vue, et inversement

Comment donc faut-il comprendre le fait qu'à plusieurs reprises Kant détermine son idée « cosmopolitique » (*weltbürgerlich, kosmopolitisch*) par le concept de perspective ou de point de vue (*Absicht*)² ? S'agit-il d'une simple tournure rhétorique ou doit-on y voir l'effet d'une véritable dynamique philosophique ? Les emprunts à la sémantique de la perspective en général ne sont pas rares chez Kant. Quand ils revêtent un sens technique, ils peuvent indiquer un statut spécifique donné au concept ainsi déterminé, qui permet d'orienter la pensée du lecteur, dès le titre parfois³, face à une alternative de points de vue s'inscrivant sur une ligne de crête qui remonte à l'antinomie fondamentale de la raison : celle qui oppose le phénoménal et le nouménal, les deux aspects

2. C'est le cas, non seulement dans le titre de l'opuscule de 1784 déjà cité, mais aussi dans la troisième partie de l'écrit *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie, mais en pratique ça ne vaut point* de 1793, trad. Luc Ferry, in : *Œuvres philosophiques*, III, Paris, Gallimard/Pléiade, 1986, p. 292 (*Ak* VIII, p. 307).

3. Qu'on pense encore à *L'anthropologie au point de vue pragmatique* de 1798 (*Ak* VII, p. 119).

du « double point de vue » (*doppelte Gesichtspunkt*)⁴ que la raison peut adopter sur les choses et qui se traduit dans l'opposition systématique des points de vue théorique et pratique que la raison critique peut adopter sur elle-même. Plus particulièrement, quand on rencontre le concept de « perspective cosmopolitique », il semble indiquer une orientation donnée en réponse à une série de questions qui touchent à la nature humaine et à son histoire et qui peuvent appeler des réponses tout à fait opposées, à première vue également raisonnables.

Ainsi, dans l'opuscule de 1793 connu sous le titre abrégé *Théorie et pratique*, la « perspective cosmopolitique » vient livrer une solution critique à l'antique question : « la nature humaine est-elle digne d'être aimée ? », une question, précise Kant, qui renvoie à cette autre question : « existe-t-il dans la nature humaine des dispositions qui autorisent à conclure que l'espèce progressera toujours vers le mieux ? »⁵, dont il s'emparera cinq ans plus tard, dans le *Conflit des facultés*, et qui prolonge plus généralement l'interrogation de 1795 sur la possibilité ou non pour les sociétés humaines de sortir de leurs relations d'hostilité pour instaurer un véritable état de paix perpétuelle et universelle⁶. Ces trois questions, qui recevront toutes une issue cosmopolitique, apparaissent d'abord comme théoriquement indécidables : selon que l'on considère l'homme dans sa condition naturelle ou dans sa destination morale, on leur donnera raisonnablement une réponse négative ou positive. Dans le *Conflit des facultés*, Kant relève ainsi trois schémas également plausibles du devenir de l'histoire humaine : le progrès continu, la régression inexorable ou les cycles permanents. Théoriquement, il paraît difficile de départager ces trois schémas. Il faut alors, dit Kant, changer le « point de vue » de notre interrogation⁷, rejoignant le problème décisif de la philosophie de l'histoire tel qu'il le posait dès 1784, dans *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique* : « choisir un point de vue particulier dans la contemplation du monde (*Gesichtspunkt der Weltbetrachtung*) », de manière à rendre le cours de l'histoire intelligible, en

4. E. Kant, *Critique de la raison pure*, in : *Œuvres philosophiques*, I, trad. Alexandre Delamarre et François Marty, Paris, Gallimard/Pléiade, 1980, p. 47 (*Ak* III, p. 13).

5. E. Kant, *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie*, *op. cit.*, p. 292 (*Ak* VIII, p. 307).

6. E. Kant, *Projet de paix perpétuelle*, trad. Jean Gibelin, Paris, Vrin, 2013.

7. E. Kant, *Le Conflit des facultés*, trad. Alain Renaut, in : *Œuvres III*, *op. cit.*, p. 892 (*Ak* VII, p. 83).

conciliant le mécanisme universel des lois de la nature avec la liberté humaine comme autonomie de la volonté⁸.

Si la perspective cosmopolitique peut donner à Kant une solution critique aux questions anthropologiques citées, c'est qu'elle participe à la logique perspectiviste qui dynamise sa philosophie de l'histoire⁹. Face à l'indécidabilité théorique et empirique du devenir de l'histoire humaine, c'est bien d'abord un devoir moral qui pousse Kant à privilégier l'hypothèse de l'amélioration continue de la civilisation : « je m'appuie en effet sur mon devoir inné d'agir sur la postérité [...] de telle sorte qu'elle devienne toujours meilleure »¹⁰. Quels que soient les doutes qui peuvent surgir quant à la probabilité de cette hypothèse, ils ne peuvent porter atteinte à « sa supposition nécessaire dans une perspective pratique ». L'amélioration visée n'est toutefois pas comprise comme une transformation de la nature *morale* des hommes, mais comme la réalisation universelle du concept de *droit* – en un mot, l'institution d'une constitution mondiale cosmopolitique¹¹. Aussi, chez Kant, c'est le concept cosmique ou cosmopolitique¹² de la philosophie qui désigne le rapport de toute connaissance aux fins ultimes de la raison humaine¹³. Il ne s'agit pas cependant d'imposer dogmatiquement une fin éthico-juridique à l'histoire, en en faisant un concept explicatif des interactions humaines ; la perspective cosmopolitique répond certes à un intérêt pratique de la raison, mais elle est bien posée comme un *point de vue* sur l'histoire et son statut est réfléchissant et non déterminant : quoique pratiquement nécessaire, théoriquement, elle reste bien une hypothèse possible qui nous fait voir et juger l'histoire *comme si* une finalité cosmopolitique la dirigeait.

Le double sens du concept d'*Absicht* s'éclaire à cet endroit : c'est parce qu'elle est primordialement une perspective normative constitutive

8. E. Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, *op.cit.*, p. 494 (Ak VIII, p. 30).

9. Sur cette question, nous nous permettons de renvoyer à notre étude « Les points de vue de l'histoire, entre nature et liberté. Kant et Humboldt », in : Louis Carré, Guillaume Fagniez et Quentin Landenne (dir.), *Philosophies allemandes de l'histoire*, Argenteuil, Le Cercle herméneutique, 2016 (à paraître).

10. E. Kant, *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie*, *op.cit.*, p. 295 (Ak VIII, p. 309).

11. E. Kant, *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie*, *op.cit.*, p. 297 (Ak VIII, p. 310).

12. Comme le note Francis Cheneval (*La Cité des peuples*, Paris, Cerf, 2005, p. 171), les concepts « cosmiques » et « cosmopolitiques » semblent converger sémantiquement dans les textes où Kant les mobilise ensemble, notamment dans sa *Logique* de 1800.

13. E. Kant, *Logik* (1800), (Ak IX, p. 24).

pour l'orientation pratique (ultimement morale, mais d'abord juridique et politique) de l'action humaine dans l'histoire, que la « perspective cosmopolitique » peut se donner comme un point de vue épistémologique réfléchissant pour comprendre et juger cette histoire. La perspective cosmopolitique permet en effet d'envisager la conciliation possible de la causalité naturelle et de l'autonomie de la volonté, dès lors qu'en la posant comme idée régulatrice de l'histoire humaine, on projette les fins de la raison dans l'ordre causal de la nature, comme si cette dernière avait pour dessein caché de servir la réalisation de ces fins, notamment en utilisant les instincts irrationnels des hommes en tant qu'individus au bénéfice indirect du progrès de l'humanité comme espèce. En adoptant la perspective cosmopolitique comme principe téléologique de la nature, on peut saisir l'histoire comme un « processus » civilisateur du genre humain à travers la juridicisation progressive de toutes les relations entre individus et entre peuples¹⁴.

Mais la téléologie naturelle ne suffit pas à orienter le sens de l'histoire ; elle doit encore être assumée et accomplie par une téléologie pratique capable de reconnaître dans le plan de la nature le dessein de la liberté¹⁵. Cette relève pratique de la téléologie naturelle s'opère exemplairement par la fonction pragmatique du philosophe comme penseur public : en soutenant publiquement « que le genre humain a toujours été en progrès vers le mieux et continuera à progresser ainsi dans l'avenir »¹⁶, le philosophe devient *eo ipso* un acteur éminent de l'histoire qu'il écrit, car en anticipant rationnellement le dessein de la nature, il contribue activement à son accélération¹⁷. C'est pourquoi la perspective cosmopolitique – en tant que finalité juridique posée comme point de vue réfléchissant pour penser publiquement l'histoire humaine en cohérence avec l'intérêt pratique de la raison – peut répondre aux conditions formelles d'une histoire *a priori* telles que Kant les définissait dans le *Conflit des facultés*, celles d'une histoire « divinatoire » de l'humanité dans laquelle « le devin fait et ordonne lui-même les événements qu'à l'avance il annonce »¹⁸, et ce dans un sens moralement soutenable.

14. Francis Cheneval, *La Cité des peuples*, *op.cit.*, p. 165.

15. Jean-Marc Ferry, *La question de l'histoire*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2002, p. 49.

16. E. Kant, *Œuvres*, III, trad. F. Alquié (dir.), Paris, Gallimard/Pléiade, p. 898 (*Ak* VII, p. 88, 89).

17. E. Kant, *Idée d'une histoire universelle*, *op. cit.*, p. 491, (*Ak* VIII, p. 27)

18. E. Kant, *Le Conflit des facultés*, *op.cit.*, p. 888 (*Ak* VII, p. 79, 80).

En somme, la dynamique philosophique sous-tendue par le concept kantien de « perspective cosmopolitique » dessine un double mouvement qui va de l'assomption théorique d'une finalité pratique comme point de vue réfléchissant du jugement historique à l'assomption pragmatique de ce point de vue comme horizon politique pour l'engagement public du philosophe.

Qu'en est-il maintenant de l'usage sociologique et de la valeur empirique de l'optique cosmopolitique de Beck ? Et qu'advient-il chez lui des présupposés normatifs constitutifs de la perspective cosmopolitique kantienne ?

Le réalisme sociologique et le problème de la réflexivité normative de « l'optique cosmopolitique » de Beck

Alors que Kant a cherché à se prémunir contre la réduction cynique de son projet de paix perpétuelle et de l'idée cosmopolitique sur laquelle il repose à une douce chimère ou à une simple utopie philanthropique, arguant au contraire de la nécessité rationnelle, de la consistance juridique et de l'efficace politique de cette idée, d'une manière analogue, Ulrich Beck s'est-il efforcé de fonder le statut proprement sociologique de son cosmopolitisme, en veillant quant à lui à le distinguer de ses multiples avatars philosophiques, notamment kantiens. Ainsi, contre « l'idéalisme » du cosmopolitisme philosophique et « normatif » de Kant, Beck fait valoir le « réalisme » de son cosmopolitisme sociologique. Ce réalisme est marqué non seulement par l'ancrage empirique des observations sociologiques, mais aussi par une position distancée et objectivée du sociologue affirmant adopter sur les phénomènes observés un regard analytique, descriptif, « libre de tout jugement de valeur »¹⁹.

Plus fondamentalement, pour le sociologue, le cosmopolitisme réaliste permet de saisir ce fait marquant de notre époque : « c'est la réalité elle-même qui est devenue cosmopolitique »²⁰. Ce postulat d'un cosmopolitisme socialement réalisé ou se réalisant repose sur une série de distinctions terminologiques internes au concept. Il convient d'abord de ne pas confondre le cosmopolitisme comme idée régulatrice et le processus historique interne à la réalité sociale qui intéresse primordialement

19. Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, trad. Aurélie Duthoo, Paris, Aubier, 2006, p. 50. Sans le nommer, Beck fait évidemment allusion ici à Weber et son fameux concept de « *Wertfreiheit* ».

20. *Ibid.*, p. 10.

Beck : la cosmopolitisation de nos sociétés. La cosmopolitisation n'est pas un simple horizon d'attente, c'est la structure même de notre quotidien, dans sa banalité, ses violences et ses espoirs. Pour définir ce processus, Beck veille à le distinguer aussi de la mondialisation comprise restrictivement comme un phénomène unidimensionnel qui désigne la globalisation économique²¹, alors que la cosmopolitisation est un « processus multidimensionnel » qui inclut « l'apparition de loyalismes multiples, ainsi que la multiplication de modes de vie transnationaux variés, l'importance croissantes d'acteurs politiques non-étatiques », donnant lieu à un « cosmopolitisme institutionnalisé », à un « système d'interdépendances réellement existant » et à l'effacement des frontières entre local et global dans les domaines de la vie quotidienne des individus²².

Contrairement à ce que supposent, d'après Beck, les philosophes du cosmopolitisme, ce processus de cosmopolitisation ne répond à aucun plan intentionnel, ni à un interventionnisme éthico-politique. Il est la résultante passivement subie et en grande partie imposée aux acteurs d'une série « d'effets secondaires » imprévus de risques par essence globaux (catastrophes climatiques, crises financières, migrations massives, terrorisme, etc.) et des interdépendances économiques mondiales croissantes ; en un mot, la cosmopolitisation est un effet secondaire de la « société mondiale du risque »²³. L'idée force du cosmopolitisme réaliste de Beck est que ce sont les situations d'urgence répétées et de crises généralisées dues aux risques globaux et aux menaces diverses induites par l'augmentation des interdépendances à l'échelle mondiale qui constituent le ressort fondamental de la cosmopolitisation des sociétés contemporaines. Les risques impliqués par la cosmopolitisation exigent de ne pas être traités comme des risques externes, aussi bien dans l'imputation des responsabilités (ce sont les sociétés qui ont créé ces risques, par leur processus de civilisation) que dans la détermination des conséquences (toutes les sociétés contemporaines sont concernées, bien qu'à des degrés divers). « Dans la société mondiale du risque – telle est la thèse de Beck –, la question des causes et des auteurs de menaces

21. *Ibid.*, p. 3. Notons que Beck varie dans ses usages du concept de mondialisation et qu'il lui arrive d'en retenir une définition plus large qui le rapproche de celui de cosmopolitisation. (Ulrich Beck, Wolfgang Bonss et Christoph Lau, « The theory of reflexive modernization », *Theory, Culture and Society*, SAGE, London, vol. 20 (2), 2003, p. 1-33, p. 6 : « Globalization also has political and cultural dimensions »).

22. *Ibid.*, p. 23-26.

23. *Ibid.*, p. 42, 48.

globales fait surgir de nouveaux conflits politiques, et le débat soulevé par les définitions et les compétences favorise un cosmopolitisme institutionnalisé », c'est-à-dire la création de nouvelles institutions, de réglementations globales, d'accords et de normes cosmopolitiques, de communautés transnationales du risque, etc., pour répondre à ces nouvelles menaces²⁴.

Mais pour saisir pleinement ces processus de cosmopolitisation liés aux conséquences secondaires, il faut « changer de focalisation », passer d'une perspective enfermée dans les coordonnées classiques de l'État-nation à une « optique cosmopolitique »²⁵. Ce changement de point de vue, ce passage à l'optique cosmopolitique est, dit Beck, « à la fois le résultat et le préalable à une reconstruction conceptuelle de la perception » des phénomènes de cosmopolitisation²⁶. Celle-ci n'est donc pas seulement un processus passivement subi et imposé aux acteurs, mais elle ne réalise pleinement ses effets que dans la mesure où ceux-ci l'assument réflexivement en adoptant ce nouveau point de vue. Ni le cosmopolitisme ni la mondialisation ne sont des phénomènes radicalement nouveaux ; ce qui caractérise la cosmopolitisation contemporaine, c'est sa réflexivité : « On ne peut parler véritablement de cosmopolitisation que lorsque celle-ci fait l'objet d'une réflexion publique, qu'elle est publiquement commentée, et finalement institutionnalisée (par exemple par une politique migratoire adaptée) ». La cosmopolitisation « objective » et la cosmopolitisation « réflexive » (*i.e.* l'adoption de l'optique cosmopolitique) « se chevauchent donc, et ne peuvent être empiriquement rigoureusement séparées. Aucun des deux aspects ne peut être correctement compris sans l'autre »²⁷.

Dans son contenu, l'optique cosmopolitique est constituée de cinq éléments : 1) l'expérience de crise de la société mondiale, la conscience de l'interdépendance globale ; 2) la reconnaissance de la différence et de la conflictualité au sein de la société mondiale ; 3) l'empathie cosmopolitique et le changement de perspective (décentrement) ; 4) le besoin de retracer de nouvelles frontières ; 5) le principe d'un mélange entre cultures locales, nationales et cosmopolitiques (« le cosmopolitisme est vide sans le provincialisme, le provincialisme est aveugle sans le

24. *Ibid.*, p. 48.

25. *Ibid.*, p. 73.

26. *Ibid.*, p. 10.

27. *Ibid.*, p. 185, 186.

cosmopolitisme »)²⁸. Contrairement à la logique de la distinction exclusive (« ou bien - ou bien ») qui a présidé à la théorie de l'identité propre à la première modernité et qui a tendu à s'universaliser sous l'aspect de l'optique nationale (qui ne peut fonder la conscience de soi que par la séparation hermétique d'avec l'autre), l'optique cosmopolitique procède d'un principe de l'addition inclusive des différences (« et – et ») qui s'exprime par une empathie cosmopolitique et une globalisation des émotions. Plus généralement, l'optique cosmopolitique incarne l'auto-transformation qui marque le passage de la première à la deuxième modernité. Cette auto-transformation est dite réflexive non seulement parce qu'en elle, la modernité prend conscience des conséquences secondaires et des risques qu'elle produit, mais aussi parce qu'elle relativise et critique – tout en les assumant – ses propres grandes distinctions, ses frontières territoriales et conceptuelles, principalement celles ancrées dans les coordonnées propres à l'État-nation et aux sous-différenciations sociales, économiques, culturelles et institutionnelles qu'il sous-tend²⁹.

L'optique nationale est donc plutôt transformée que détruite par l'optique cosmopolitique qui ne s'y oppose pas tant qu'elle l'implique, en comprenant et en dépassant ses limites. Pour autant, il s'agit bien d'un renversement copernicien, du passage de la perspective de la « société fermée » à celle du « monde ouvert »³⁰. Ce renversement qui s'opère progressivement dans l'optique des acteurs, doit aussi se faire du point de vue des observateurs de la cosmopolitisation, dans les sciences sociales, où Beck en appelle au passage du « nationalisme méthodologique » au « cosmopolitisme méthodologique » comme à une révolution paradigmatique³¹. Mais le cosmopolitisme méthodologique des sociologues n'évolue pas nécessairement au même rythme que le passage à l'optique cosmopolitique par les acteurs sociaux, laquelle, en tant que cosmopolitisme réflexif, peut avoir du retard sur les processus de cosmopolitisation objective. Il peut donc y avoir plusieurs moments de décalages et de « dissonance » entre ces différents niveaux. L'optique nationale peut donc résister durablement à la cosmopolitisation, et les méthodologies stato-nationales et cosmopolitiques offrent alors deux

28. *Ibid.*, p. 21.

29. *Ibid.*, p. 17, 18 ; voir aussi Ulrich Beck, Wolfgang Bonss et Christoph Lau, « The theory of reflexive modernization », *op. cit.*, p. 5.

30. *Ibid.*, p. 212.

31. U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, trad. Aurélie Duthoo, Paris, Aubier, 2003, p. 61-66.

cadres d'interprétation opposés, une « double interprétation » sur les mêmes réalités sociales en fonction de l'optique qu'elles développent. Ainsi, alors que l'optique nationale et le nationalisme méthodologique occultent ou dispensent de voir les inégalités mondiales et de les considérer comme un problème politique pertinent, la nouvelle théorie critique construite d'un point de vue cosmopolitique ouvre au contraire les yeux sur celles-ci et sur leurs causes post-nationales ignorées par l'optique nationale³². C'est donc, conclut le sociologue allemand, « en pointant les erreurs de diagnostic de l'optique nationale – et non en les critiquant sur le plan moral – que l'on fonde la perspective cosmopolitique et que l'on apporte la preuve de sa supériorité »³³.

Pourtant, conceptuellement, rien n'oblige Beck à poser ainsi l'alternative dans laquelle il semble vouloir s'enfermer : ou bien un diagnostic sociologique axiologiquement neutre qui s'impose empiriquement ou bien une vision morale du monde motivée par des valeurs. En fait, face aux multiples phénomènes d'accroissements des interdépendances et d'imbrications des frontières stato-nationales, l'optique nationale et l'optique cosmopolitique peuvent chacune développer des lignes d'analyses concurrentes, aussi consistantes et bien informées l'une que l'autre, sans que les « évènements » puissent seuls les forcer à changer leur cadre sémantique d'interprétation. Le choix de reconnaître que les inégalités entre sociétés à l'échelle mondiale doivent devenir un problème politique interne aux sociétés nationales n'est imposé ni par les faits, ni par la théorie ; c'est une décision normativement fondée, pour les acteurs comme pour les observateurs. Beck a raison de dire qu'une théorie critique peut mettre réflexivement en évidence que « la perception des inégalités sociales présuppose des normes d'égalité »³⁴, et, *a contrario*, qu'une sociologie des inégalités ne peut jamais se donner pour « neutre et apolitique » quand elle charrie avec elle les orientations dogmatiques de l'optique nationale³⁵. Mais il en va de même de la méthodologie cosmopolitique : elle doit pouvoir assumer le fondement normatif qui lui permet non seulement de reconnaître les phénomènes qu'elle décrit comme participant d'un processus de cosmopolitisation (au-delà de la

32. *Ibid.*, p. 73.

33. *Ibid.*, p. 79.

34. *Ibid.*, p. 73.

35. U. Beck, « Jenseits von Klasse und Nation : Individualisierung und Transnationalisierung sozialer Ungleichheiten », *Soziale Welt*, n° 59, 2008, p. 301-325, p. 314.

simple mondialisation), mais aussi de se dire « critique », de parler de « cosmopolitisme déformé » ou « insuffisamment » réalisé³⁶.

Plus fondamentalement, si, comme le dit Beck, on ne peut séparer ce que *devrait être* le cosmopolitisme de ce qu'il *est*³⁷, la proposition vaut dans les deux sens. L'assomption réflexive des *processus* de cosmopolitisation dans une *optique* cosmopolitique est aussi une décision normative, portant sur la manière dont le cosmopolitisme doit être réalisé et être compris, décision qui est bien constitutive du contenu des analyses sociologiques. C'est l'adoption de l'optique cosmopolitique qui précède logiquement et détermine sémantiquement la description sociologique des processus de cosmopolitisation objective, et non l'inverse. En outre, on l'a vu, cette optique est pensée par Beck à la fois comme effet *et* comme condition de possibilité de la réflexivité de ces processus eux-mêmes³⁸ ; le sociologue qui assume méthodologiquement l'optique cosmopolitique est donc partie prenante de la cosmopolitisation qu'il conceptualise et décrit, par l'acte même de la décrire³⁹. Le fait d'assumer réflexivement la normativité constitutive du concept sociologique de cosmopolitisme réaliste n'induit d'ailleurs aucune transgression du postulat wébérien de *Wertfreiheit* qui, bien compris, n'exige aucune « neutralité » axiologique ou désengagement politique du chercheur, mais le rejet de toute imposition propagandiste de ses valeurs en contexte pédagogique asymétrique ; non pas, donc, l'abstention de toute évaluation, mais la non-confusion des registres descriptifs et évaluatifs, ainsi que la non-dissimulation des orientations pratiques du sociologue pertinentes pour son objet d'étude⁴⁰.

La réflexivité normative de l'optique cosmopolitique de Beck, irréductible à un moralisme utopique, n'autorise pas seulement à rendre compte de manière différenciée du passage souvent opéré par lui d'un registre de discours à un autre (du constat d'interdépendances inédites à

36. U. Beck et Edgar Grande, *Pour un empire européen*, trad. Aurélie Duthoo, Paris, Flammarion, 2007, p. 35 et 49.

37. U. Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, *op.cit.*, p. 90.

38. *Ibid.*, p. 10.

39. Beck est bien conscient de cette implication pragmatique, quand il se pose la question : « Dans quelle mesure ce livre et son auteur se considèrent-ils comme une étape dans ce processus ? » (Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, *op.cit.*, p. 137).

40. Max Weber, *Le savant et le politique*, trad. Julien Freund, Paris, Plon, 1963, p. 102-105. Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, trad. Julien Freund, Paris, Plon, 1992, p. 368, 369, 378, 379. Voir Isabelle Kalinowski, « Leçons wébériennes sur la science et la propagande », in : *Max Weber. La science, profession et vocation*, Marseille, Agone, 2005, p. 191-222.

l'exigence de solidarités nouvelles, de la description des mélanges d'identités à la reconnaissance de l'autre dans son « altérité *et* son égalité », ou du constat des différences à l'appel à « l'empathie cosmopolitique »)⁴¹ ; elle permet aussi de décrire les phénomènes de cosmopolitisation dans toutes leurs ambivalences, « entre émancipation et despotisme », universalisme et relativisme, et de montrer, comme le veut Beck, que la cosmopolitisation suscite à la fois son adhésion cosmopolitique et ses réactions anti-cosmopolitiques⁴². La supériorité revendiquée de l'optique cosmopolitique ne serait alors ni purement empirique ni simplement morale ; elle serait conceptuelle, au sens où si elle n'occulte pas toute une série de phénomènes et de problèmes jugés pertinents, c'est aussi en vertu de la consistance réflexive entre ses riches descriptions sociologiques et ses fortes prémisses normatives.

En définitive, si le ressort quasi-mécanique du processus de cosmopolitisation et de « solidarité forcée »⁴³ entre les États peut être perçu comme un effet secondaire des guerres, chez Kant⁴⁴, ou de la société mondiale du risque, chez Beck, c'est parce que l'un et l'autre, en adoptant la perspective cosmopolitique, ont pris une décision conceptuelle – celle, notamment, de penser l'humanité comme catégorie juridique et le monde comme communauté politique – qui oriente l'action autant qu'elle dirige le regard vers des phénomènes complexes, lesquels n'imposent par eux-mêmes ni leur sens social ni leurs conséquences politiques. La « perspective cosmopolitique » opère ainsi comme la pointe réflexive des trois aspects fondamentaux du cosmopolitisme, chez Beck comme chez Kant : un processus civilisationnel de l'humanité, un point de vue heuristique sur le monde et un horizon normatif pour l'action. C'est en tenant compte *à la fois* de la différence de statut épistémologique *et* de l'articulation conceptuelle de ces trois aspects, qu'on peut assumer sociologiquement la normativité constitutive d'une optique cosmopolitique qui ne se réduise pas à une vision morale du monde.

41. U. Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, *op.cit.*, p. 117. Si l'optique cosmopolitique n'était pas normativement fondée, un tel passage constituerait un de ces paralogismes naturalistes dénoncés par Hume, une subreption de l'être au devoir-être.

42. *Ibid.*, p. 92, 117.

43. Michaël Foessel, *Kant et l'équivoque du monde*, Paris, CNRS éditions, 2008, p. 221.

44. E. Kant, *Idée d'une histoire universelle*, *op. cit.*, p. 486 (*Ak* VIII, p. 24).